

REUNION DU 22 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DUFOUR Cédric.

Absent : DÉSIRÉ Maxime

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 01/12/2015.

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention Dégel Département - Communes de Grattepanche et Rumigny

Les Conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité des Membres présents.

1. COMMISSION « CIMETIERE »

La Commission « Cimetière » s'est réunie le 8 mars 2016. M. le Maire présente le bilan financier des travaux d'aménagement du cimetière, Les deux premières tranches sont terminées et l'enveloppe consacrée au projet est largement dépassée compte tenu des réalisations supplémentaires qui s'y sont greffées. Les subventions sont déjà versées et il reste à percevoir l'an prochain le remboursement de la TVA. La troisième tranche visait à aménager et clôturer la plate-forme pour y accueillir un parking, à poser un portail et à installer un caveau communal avec ossuaire.

Compte tenu du coût très important des travaux de nivellement, le projet de parking est abandonné ; la plate-forme sera néanmoins bordée le long de la route par enrochement pour éviter les sorties de véhicule en cet endroit dangereux et une étude est en cours pour y recueillir les eaux pluviales. Le portail cédé gracieusement par M et M^{me} QUARANTE Francis, bien qu'approprié à un cimetière ne sera pas installé, la Commission jugeant que l'image paysagère actuelle est très satisfaisante. De plus, l'accès libre permettra aux personnes à mobilité réduite de s'approcher au maximum des concessions. Seul, le caveau communal sera donc réalisé en investissement en 2016.

Les membres de la Commission ont consacré un samedi matin à relever les allées et implanter les espaces réservés aux concessions ; une trentaine d'emplacements ont été recensés. Des devis ont été demandés pour la remise en l'état des crucifix et l'achat de plaquettes. Le règlement intérieur sera également rédigé prochainement.

2. COMMISSION « TRAVAUX »

M. BARDET Bruno présente le compte rendu de la Commission « Travaux » du 15 mars 2016 :

Bilan travaux 2015 réalisés par les bénévoles :

- Les chemins ruraux par les exploitants agricoles,
- Débroussaillage autour de la mare et des allées et élagage,
- Remplacement du volet de la Salle des Fêtes et réfection du bandeau,
- Fleurissement du monument au mort, du massif au carrefour de la rue de RUMIGNY et D'ESTREE SUR NOYE, des jardinières sur les fenêtres de l'école.

Travaux prévus par le SIVOM de BOVES en 2016 : Le SIVOM a programmé la réalisation des travaux de voirie de la Rue du Haut pour le 1^{er} semestre 2016, il doit se mettre en rapport avec AMIENS METROPOLE pour l'écoulement des eaux pluviales.

Prévision travaux par AMIENS METROPOLE : Programmation pluriannuelle

- L'aménagement de la Rue de Saint-Sauflieu est prévu pour 2018 avec une prise en charge de la voirie par AMIENS METROPOLE et 30% par la Commune pour l'effacement de réseaux.
- La 2^{ème} partie de la rue de Rumigny est prévue pour 2019, 30% seront pris en charge par la Commune pour la voirie et l'effacement de réseau.

Travaux prévus par la Commission :

- Un état des lieux des panneaux de signalisation sera fait par Régis SOMMERMONT et Bruno BARDET.
- Un appel à la population sera fait suite à une demande de plusieurs habitants pour donner un « coup de fraîcheur » à la Salle des Fêtes.
- Une journée bénévolat est prévue le 23 avril pour des travaux autour de la mare et le fleurissement du village.
- ESAT 80 : suite à une augmentation importante du devis annuel, le Conseil demande une nouvelle étude auprès de l'association Georges Couthon, basée à Amiens.
- Elagage et taille des haies des chemins ruraux : l'accord du Conseil Municipal a été donné à l'Entreprise GLORIEUX (Sains) pour la taille des haies et 3 tontes du terrain de sport.

3. AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en raison de travaux d'adduction d'eau à effectuer Rue du Haut et Rue de Saint-Sauflieu, il a signé deux devis établis par la SAUR,. Les travaux devaient être réalisés en 2016 ; ainsi, les sommes auraient été budgétées au BP. Mais, la SAUR ayant réalisé les travaux, les factures correspondantes sont à régler avant le vote du BP 2016 :

- Extension du réseau d'eau Rue du Haut 5 155,00 €
- Extension du réseau d'eau Rue de Saint-Sauflieu 6 848,80 €

TOTAL 12 003,80 €

M. le Maire informe le Conseil que *selon l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou au plus tard jusqu'au 31 mars, la collectivité peut prendre une délibération autorisant l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (c/1641)*

Les dépenses d'investissement votées au chapitre 21 du BP 2015 se montaient à 63 164 €. Le quart de cette somme se monte à 15 791 €.

Le total des factures à régler à la SAUR se montant à 12 003,80 €, somme inférieure aux 25% autorisés, le Conseil Municipal :

- décide de l'inscription des crédits à hauteur de 12 100,00 € au c/2151.
- autorise M. le Maire à régler les deux factures de la SAUR
- s'engage à budgéter ces sommes au BP 2016.

4. RÉGULARISATION ECUREUIL MONÉTAIRE

M. le Maire informe l'Assemblée que, lors du rachat du Compte Ecureuil en 2010, le titre n° 50 a été émis par erreur, à la demande de la perception (P 503), au c/764 pour 15 028,46 €. Cette somme aurait dû être encaissée au c/508.

Pour régulariser la situation, il y a lieu d'émettre un mandat au c/673 pour annuler le titre 50 de 2010 et de transférer les fonds au c/508 qui sera alors soldé, ce qui rendra la situation normale puisque le SICAV n° 5468526712 a été soldé depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à budgéter la somme de 15 028,46 € au c/673 du BP 2016.
- autorise le transfert de cette somme au c/508.
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5. TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire informe l'Assemblée de la réaction des parents d'élèves de Grattepanche face à la suppression du transport pour les enfants ne fréquentant pas la cantine pour rejoindre la Commune de Rumigny après la pause méridienne. Ils mettent en avant une certaine discrimination et injustice dont ils sont

victimes. Il sollicite le soutien des Membres du Conseil pour intervenir en leur faveur et trouver une solution à ce problème, soutien obtenu à l'unanimité.

A noter que l'ensemble des Conseillers est particulièrement choqué par l'attitude des élus de Rumigny qui réclament au SISCO un loyer pour le « bâtiment cantine » ou une participation pour le remplacement de la chaudière.

6. CONVENTION DÉNEIGEMENT DÉPARTEMENT - COMMUNES DE GRATTEPANCHE ET RUMIGNY

Une lame de déneigement a été fournie par AMIENS METROPOLE pour le déneigement de la RD75E et entreposée à RUMIGNY. Les Communes pourront utiliser la lame pour le déneigement intérieur de leurs communes, les frais seront à leurs charges totalement. Un point reste à éclaircir : celui de l'entretien de la lame.

M. le Maire présent à l'Assemblée, la convention proposée par le Département de la Somme ; elle concerne le déneigement des routes départementales des Communes de Grattepanche et Rumigny. Elle a pour objet de définir les conditions de partenariat entre le Département et « les deux Communes regroupées » afin de faire face aux situations neigeuses exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix « pour » et 1 voix « contre » :

- accepte les termes de ladite convention.
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7. ADHÉSION DE LA VILLE DE HAM A LA F.D.E.80

M. le Maire informe l'Assemblée que la Ville de HAM a demandé son adhésion à la Fédération. Par délibération du 8 janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé cette adhésion au secteur de Chaulnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de la Ville de HAM à la F.D.E.80.

8. TRANSFERT DE COMPÉTENCE A LA F.D.E.80 / VÉHICULES ÉLECTRIQUES

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, peuvent mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Il indique que la F.D.E.80, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la Commune, a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'A.D.E.M.E. et du Département, un schéma départemental de déploiement d'infrastructures en charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a, de plus, été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre, comme opérateur public sur le département de la Somme, en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1 116 000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la Commune en cette matière à la F.D.E.80 comme le permet la Loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer à la F.D.E.80 la compétence de la Commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

9. QUESTIONS DIVERSES

• *RECENSEMENT* : Le recensement de la population s'est déroulé sans problème même si trois logements n'ont pas été enquêtés, les personnes n'ayant pas répondu. M. le Maire félicite M^{me} ROGER

Betty, responsable communale et M^{me} DUFOUR Natacha, agent recenseur pour la qualité et la rapidité de leur travail. 306 bulletins individuels ont pu être collectés selon l'INSEE.

- *AMÉNAGEMENT TROTTOIR* : Une personne handicapée sollicite l'aménagement de la bordure de trottoir afin d'en faciliter le franchissement par son fauteuil roulant. L'accès se trouvant sur une voie métropolitaine, un technicien des services d'Amiens Métropole doit intervenir prochainement.

- *CÉRÉMONIE* : L'Association des Sauveteurs des Aviateurs Alliés (A.S.A.A.) propose d'organiser le 5 juin 2016 une cérémonie en l'honneur des aviateurs tombés au combat sur notre territoire communal. L'assemblée est très enthousiaste face à cette démarche, insistant sur le devoir de mémoire. Une plaque commémorative sera fixée au bas du monument aux morts et financée par l'A.S.A.A., le Souvenir Français et la Commune. Un vin d'honneur clôturera le protocole.

- *EAU POTABLE* : Le rapport du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation est satisfaisant.

- *CLÔTURE TERRAIN* : Le portail (destiné auparavant au cimetière) sera installé, dès que le nouvel abribus sera implanté, pour clôturer le terrain situé devant le hangar communal.

Les Membres du Conseil Municipal